

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**1er trimestre 2022 (BP)**

**Séance Publique du 3 février 2022**

**Objet : PLANS DE RELANCE**

**Synthèse du rapport :**

***L'année 2022 sera une année de poursuite des actions décidées dès 2020 puis renforcées en 2021, pour soutenir l'activité dans le contexte de la crise COVID et ses conséquences.***

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Vu l'amendement présenté lors de la Commission 4 du 31 janvier 2022 et en session du 3 février 2022 tendant à porter de 60.000 euros à 100.000 euros le montant de l'inscription de crédits de fonctionnement sur l'imputation 65-01-6574.019 pour tenir compte des prévisions de dépenses au titre du FAPA 35 ;

Après avoir entendu M. CHENUT, rapporteur au nom de la 4<sup>ème</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 3 février 2022 ;

**DECIDE :**

***- d'approuver l'ensemble des propositions exposées au rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;***

***- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans le rapport à savoir 750 000 € en investissement sur l'AP FDTI001 (204-01-20421.019) et 100 000 € en fonctionnement sur l'imputation 65-01-6574.019.***

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 3 février 2022

*Le directeur général du pôle dynamiques territoriales*

**Laurent COURTET**